

Associations | Sport

L'assurance dédiée aux clubs de roller et de skateboard



Rendez-vous sur www.maif.fr/ffrs
pour en savoir plus et estimer
votre tarif en 2 minutes.



Fédération
Française **Roller
& Skateboard**



assureur militant

En bref,

le contrat d'assurance souscrit par la FFRS couvre :



la pratique de toutes les disciplines du roller et de skateboard :

les compétitions ou les séances d'entraînement, mais également les manifestations de promotion du roller et du skateboard, les stages d'initiation ou de perfectionnement... ainsi que tous les déplacements qu'ils comprennent.



tous les participants à l'activité de roller et de skateboard :

les pratiquants licenciés, les dirigeants, les entraîneurs et les éducateurs, mais aussi les arbitres, les apprentis patineurs en formation, les bénévoles et les accompagnateurs, le personnel médical...

Le contrat d'assurance MAIF souscrit par votre club couvre :



L'ensemble du matériel que possède votre club, ainsi que le matériel mis à votre disposition plus de 30 jours consécutifs.

(en-deçà, couvert par le contrat fédéral).



les locaux que vous occupez de manière permanente.

Les occupations temporaires sont garanties par le contrat fédéral jusqu'à 90 jours.



MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE ROLLER ET SKATEBOARD (FFRS) - association loi 1901 reconnue d'utilité publique
6 boulevard du Président Franklin Roosevelt - CS11742 - 33080 Bordeaux Cedex
09/2020 - Conception et réalisation : Studio de création MAIF. Crédit photo : hurricanehank - Shutterstock